

escaliers et les allées privés de ce qui fait vivre, l'air et le soleil, les cours humides, où l'eau des puits et des pompes séjourne et croupit, tout cela rend certainement la ville de Lyon fort malsaine à qui n'habite pas les côteaux, et n'a pas une maison ventilée; nul, pourtant, n'a songé à supprimer la fabrique, à démolir d'un seul coup toutes les maisons de la ville. On se borne à prescrire des alignements plus larges, dans les rues en construction, à conseiller un système de bâtisse plus conforme à la raison. Tout ceci s'applique à la Dombes. Améliorez graduellement, mais ne détruisez pas en masse. — Résumons-nous; pour l'obtenir, sans violence, sans violation de droits, cette désirable amélioration, il faut :

1° L'intervention d'une commission d'enquête, qui consulte le vœu des propriétaires et des colons, qui opère avec lenteur, maturité, lumières et qui se compose de médecins, de géologues, de jurisconsultes, d'ingénieurs et d'agronomes; cette commission pourrait être désignée par le conseil général du département.

2° Que l'enquête et l'expertise signalent tous les marais noirs existants, afin qu'ils soient détruits et que la législation vienne, en déliant les servitudes, favoriser l'exécution de la mesure en ce qui touche ces étangs. — Qu'aucune flaque marécageuse insalubre ne soit épargnée.

3° Que les étangs blancs soient maintenus surtout au centre du plateau ; mais que l'on dessèche autant que possible ceux qui touchent de trop près aux habitations, qui sont sujets à se dégarnir d'eau et à laisser sur leurs bords, à nud, une surface fangeuse, dont les exhalaisons menacent la santé publique.

4° Que l'emploi des agents, indiqués par M. Puvis, soit mis en usage, pour diminuer l'élément argileux du sous-sol imperméable.

5° Que les surfaces marécageuses desséchées incapables de se convertir en prés, soient reboisées; que les étangs même ceux qui gardent parfaitement l'eau, sont profonds et vastes,